

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'ANGEOT

Numéro SIRET : **21900002300016**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BELFORT VILLE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : COMMUNE D'ANGEOT

ANNEE 2017

Code INSEE 90002	COMMUNE D'ANGEOT COMMUNE D'ANGEOT	CA 2017
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 205 607,85	G 177 826.17
	Section d'investissement	B 45 823.95	H 82 063.77
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 43 007.68	I (si excédent) 43 007.68
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 2 472.96	J (si excédent) 2 472.96
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		251 431.80 = A+B+C+D	305 370.58 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0.00 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	205 607.85 = A+C+E	220 833.85 = G+I+K
	Section d'investissement	45 823.95 = B+D+F	84 536.73 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	251 431.80 = A+B+C+D+E+F	305 370.58 = G+H+I+J+K+L

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA 2017
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	83 270,00	63 342,07	0,00	0,00	19 927,93
012	Charges de personnel	72 490,00	64 720,22	0,00	0,00	7 769,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	78 050,00	74 172,34	0,00	0,00	3 877,66
Total des dépenses de gestion courante		233 810,00	202 234,63	0,00	0,00	31 575,37
66	Charges financières	3 400,00	2 890,00	0,00	0,00	510,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	284,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		237 410,00	205 408,63	0,00	0,00	32 001,37
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	200,00	199,22			0,78
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200,00	199,22			0,78
TOTAL		237 610,00	205 607,85	0,00	0,00	32 002,15
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 200,00	6 590,52	0,00	0,00	6 609,48
70	Produits des services	27 410,00	10 473,67	0,00	0,00	16 936,33
73	Impôts et taxes	111 450,00	118 407,70	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 350,00	22 281,20	0,00	0,00	1 068,80
75	Autres produits gestion courante	19 192,32	20 025,08	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		194 602,32	177 778,17	0,00	0,00	16 824,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		194 602,32	177 826,17	0,00	0,00	16 776,15
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		194 602,32	177 826,17	0,00	0,00	16 776,15
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		(3) 43 007,68				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	122 700,00	36 770,80	0,00	85 929,20
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		123 700,00	36 770,80	0,00	86 929,20
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	10 750,00	9 053,15	0,00	1 696,85
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	400,00	0,00	0,00	400,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		11 150,00	9 053,15	0,00	2 096,85
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		134 850,00	45 823,95	0,00	89 026,05
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		134 850,00	45 823,95	0,00	89 026,05
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 400,00	6 000,00	0,00	31 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	80 000,00	60 000,00	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		117 400,00	66 000,00	0,00	51 400,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	14 377,04	14 705,94	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	0,00	400,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	1 158,61	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		14 777,04	15 864,55	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		132 177,04	81 864,55	0,00	50 312,49
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	200,00	199,22		0,78
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		200,00	199,22		0,78
TOTAL		132 377,04	82 063,77	0,00	50 313,27
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		2 472,96			

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	63 342,07		63 342,07
012	Charges de personnel	64 720,22		64 720,22
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	74 172,34		74 172,34
66	Charges financières	2 890,00	0,00	2 890,00
67	Charges exceptionnelles	284,00	0,00	284,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	199,22	199,22
Dépenses de fonctionnement - Total		205 408,63	199,22	205 607,85
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	9 053,15	0,00	9 053,15
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	36 770,80	0,00	36 770,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		45 823,95	0,00	45 823,95
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 590,52		6 590,52
70	Produits des services	10 473,67		10 473,67
73	Impôts et taxes	118 407,70		118 407,70
74	Dotations et participations	22 281,20		22 281,20
75	Autres produits gestion courante	20 025,08		20 025,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	48,00	0,00	48,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		177 826,17	0,00	177 826,17
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016				43 007,68

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 705,94	0,00	14 705,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	6 000,00	0,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 158,61	0,00	1 158,61
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		199,22	199,22
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		81 864,55	199,22	82 063,77
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016				2 472,96

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	83 270,00	63 342,07	0,00	0,00	19 927,93
60611	Eau & assainissement	1 200,00	638,85	0,00	0,00	561,15
60612	Energie-électricité	8 000,00	6 252,78	0,00	0,00	1 747,22
60621	Combustibles	8 500,00	3 511,42	0,00	0,00	4 988,58
60622	Carburants	800,00	585,07	0,00	0,00	214,93
60631	Fournitures d'entretien	500,00	429,90	0,00	0,00	70,10
60632	F. de petit équipement	2 000,00	1 349,60	0,00	0,00	650,40
60633	F. de voirie	500,00	551,56	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	200,00	90,00	0,00	0,00	110,00
6064	Fournitures administratives	500,00	247,71	0,00	0,00	252,29
6068	Autres matières & fournitures	3 000,00	2 768,47	0,00	0,00	231,53
611	Contrats prestations services	5 000,00	2 202,20	0,00	0,00	2 797,80
6135	Locations mobilières	1 700,00	1 242,41	0,00	0,00	457,59
61521	Entretien de terrains	1 000,00	724,80	0,00	0,00	275,20
615221	Bâtiments publics	9 000,00	5 106,79	0,00	0,00	3 893,21
615231	Voirie	10 700,00	11 472,04	0,00	0,00	0,00
615232	Réseaux	3 000,00	3 091,80	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien de bois et forêts	2 400,00	2 192,96	0,00	0,00	207,04
61551	Entretien matériel roulant	500,00	639,76	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6156	Maintenance	2 500,00	2 946,56	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	2 800,00	2 708,47	0,00	0,00	91,53
6182	Doc. générale et Technique	170,00	166,00	0,00	0,00	4,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	350,00	0,00	0,00	150,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	1 818,43	0,00	0,00	1 181,57
6225	Indemn. comptable,régisseur	300,00	277,14	0,00	0,00	22,86
6226	Honoraires	2 000,00	1 572,00	0,00	0,00	428,00
6228	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6231	Annonces et insertions	300,00	145,80	0,00	0,00	154,20
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 211,32	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	114,96	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	160,00	0,00	0,00	40,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 014,58	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6262	Frais de télécommunication	1 700,00	1 375,03	0,00	0,00	324,97
627	Services bancaires et assimil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 100,00	1 013,23	0,00	0,00	86,77
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	2 139,97	0,00	0,00	360,03
62848	Redevances autres prestations d	2 300,00	1 435,46	0,00	0,00	864,54
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	1 795,00	0,00	0,00	205,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	Charges de personnel	72 490,00	64 720,22	0,00	0,00	7 769,78
6218	Autre personnel extérieur	2 800,00	9 842,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations au FNAL	100,00	29,98	0,00	0,00	70,02
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	900,00	727,80	0,00	0,00	172,20
6338	Autres impôts & taxes	200,00	89,17	0,00	0,00	110,83
6411	Personnel titulaire	33 000,00	28 990,94	0,00	0,00	4 009,06
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	9 893,52	0,00	0,00	0,00
64168	Autres	17 800,00	0,00	0,00	0,00	17 800,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	4 200,00	3 531,31	0,00	0,00	668,69
6453	Cotisations caisses retraite	7 800,00	6 726,74	0,00	0,00	1 073,26
6454	Cotisations ASSEDIC	1 200,00	634,76	0,00	0,00	565,24
6455	Cotisations Assurances Personnel	2 300,00	2 231,69	0,00	0,00	68,31
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	440,00	436,00	0,00	0,00	4,00
6458	Cotisations autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	400,00	379,44	0,00	0,00	20,56
6478	Autres charges sociales	400,00	282,87	0,00	0,00	117,13
64832	Fonds de compensation CPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	950,00	924,00	0,00	0,00	26,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73925	Fonds péréq. interco et commun.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	78 050,00	74 172,34	0,00	0,00	3 877,66
6531	Indemnités élus	17 000,00	16 920,96	0,00	0,00	79,04
6533	Cotisations retraite élus	800,00	717,92	0,00	0,00	82,08
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6535	Formation élus	200,00	170,88	0,00	0,00	29,12
654	Pertes sur créances irrécouv.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	77,68	0,00	0,00	22,32
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Compensat° charges territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	54 250,00	54 144,90	0,00	0,00	105,10
657362	CCAS	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	2 500,00	2 140,00	0,00	0,00	360,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		233 810,00	202 234,63	0,00	0,00	31 575,37
66	Charges financières (b)	3 400,00	2 890,00	0,00	0,00	510,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 200,00	2 890,00	0,00	0,00	310,00
665	Escomptes accordés	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	284,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
673	Titres annulés (exerc. antér.)	200,00	284,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exception.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		237 410,00	205 408,63	0,00	0,00	32 001,37
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	200,00	199,22			0,78
6811	Dot. amort. immos incorp. & corp	200,00	199,22			0,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		200,00	199,22			0,78
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		200,00	199,22			0,78
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		237 610,00	205 607,85	0,00	0,00	32 002,15
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 200,00	6 590,52	0,00	0,00	6 609,48
6419	Remb. rémunérations de personnel	13 200,00	6 590,52	0,00	0,00	6 609,48
70	Produits des services	27 410,00	10 473,67	0,00	0,00	16 936,33
7022	Coupes de bois	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
7023	Menus produits forestiers	6 000,00	4 055,00	0,00	0,00	1 945,00
7024	Remboursement forfait. TVA	750,00	752,35	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits agricoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	190,00	200,00	0,00	0,00	0,00
7035	Droits de chasse et pêche	2 770,00	2 777,30	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses(-immeub)	1 000,00	989,20	0,00	0,00	10,80
70878	Remb par autres redevables	1 700,00	1 549,82	0,00	0,00	150,18
73	Impôts et taxes	111 450,00	118 407,70	0,00	0,00	0,00
7311	Contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	54 000,00	54 646,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7321	Fiscalité reversée entre CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	47 750,00	47 753,37	0,00	0,00	0,00
7322	Fiscalité reversée par un fonds	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	FPIC Fonds national de péréquat°	0,00	4 834,00	0,00	0,00	0,00
7325	Fonds péréq. interco et comun.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	3 700,00	4 350,27	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe conso finale électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	6 000,00	6 824,06	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 350,00	22 281,20	0,00	0,00	1 068,80
7411	Dotation forfaitaire	15 500,00	13 662,00	0,00	0,00	1 838,00
74121	Dot Solidarité rurale	3 500,00	3 855,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	150,00	314,64	0,00	0,00	0,00
7473	Subv.département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Particip. des communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Particip du GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748311	Compensat° pertes bases imp. CET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attributions du FDTP	2 000,00	2 148,56	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	600,00	674,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 600,00	1 621,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotat° pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	19 192,32	20 025,08	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	19 192,32	20 025,08	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		194 602,32	177 778,17	0,00	0,00	16 824,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7718	Autres produits except. gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		194 602,32	177 826,17	0,00	0,00	16 776,15
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
777	Subv.transférées au résultat	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		194 602,32	177 826,17	0,00	0,00	16 776,15
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		43 007,68				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 000.00	0,00	0,00	1 000.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	0.00	0,00	0,00	0.00
2033	Frais insertion	1 000.00	0,00	0,00	1 000.00
205	Concess° et droits similaires	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	122 700.00	36 770,80	0,00	85 929.20
2116	Cimetières	0.00	0,00	0,00	0.00
2117	Bois,forêts	13 000.00	7 532,80	0,00	5 467.20
2128	Autres agenc. et aménag.	0.00	0,00	0,00	0.00
21311	Hôtel de ville	13 000.00	0,00	0,00	13 000.00
21318	Autres bâtiments publics	0.00	0,00	0,00	0.00
2135	Instal. généré. agenc. aména. cons	46 200.00	23 854,80	0,00	22 345.20
2151	Réseaux de voirie	0.00	1 279,20	0,00	0.00
2152	Installations de voirie	33 500.00	4 104,00	0,00	29 396.00
21538	Autres réseaux	0.00	0,00	0,00	0.00
2157	Mat. et outil de voirie	0.00	0,00	0,00	0.00
2158	Autres matériels & outillage	1 000.00	0,00	0,00	1 000.00
2181	Installat° généré. agenc. divers	16 000.00	0,00	0,00	16 000.00
2182	Matériel de transport	0.00	0,00	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	0.00	0,00	0,00	0.00
2184	Mobilier	0.00	0,00	0,00	0.00
2188	Autres immo corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
2313	Immos en cours-constructions	0.00	0,00	0,00	0.00
2315	Immos en cours-inst.techn.	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		123 700.00	36 770,80	0,00	86 929.20
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
13241	Subv communes du GFP	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	10 750.00	9 053,15	0,00	1 696.85
1641	Emprunts en euros	10 500.00	9 053,15	0,00	1 446.85
165	Dépôts et cautionnements reçus	250.00	0,00	0,00	250.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	400.00	0,00	0,00	400.00
275	Dépôts et cautions versées	400.00	0,00	0,00	400.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
Total des dépenses financières		11 150.00	9 053,15	0,00	2 096.85
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		134 850.00	45 823,95	0,00	89 026.05
040	Opérations d'ordre entre section (4)	0.00	0,00		0.00
Charges transférées (6)		0.00	0,00		0.00
1393	Fonds affectés à l'équipement	0.00	0,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		134 850.00	45 823,95	0,00	89 026.05

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT		CA	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	37 400.00	6 000,00	0,00	31 400.00
1321	Etat & établ.nationaux	0.00	0,00	0,00	0.00
1324	Communes	0.00	0,00	0,00	0.00
1325	Groupement CL et CL statut part.	0.00	0,00	0,00	0.00
13251	Subv du GFP de rattachement	19 100.00	0,00	0,00	19 100.00
1328	Autres	0.00	0,00	0,00	0.00
1332	Amendes de police	7 900.00	0,00	0,00	7 900.00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	10 400.00	0,00	0,00	10 400.00
1342	Amendes de police	0.00	6 000,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	80 000.00	60 000,00	0,00	20 000.00
1641	Emprunts en euros	80 000.00	60 000,00	0,00	20 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
2117	Bois, Forêts	0.00	0,00	0,00	0.00
21532	Réseaux d'assainissement	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		117 400.00	66 000,00	0,00	51 400.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	14 377.04	14 705,94	0,00	0.00
10222	FCTVA	10 000.00	11 324,19	0,00	0.00
10223	TLE	0.00	0,00	0,00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	4 377.04	3 381,75	0,00	995.29
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	0,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400.00	0,00	0,00	400.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	1 158,61	0,00	0.00
275	Restitution de dépôts versés	0.00	1 158,61	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		14 777.04	15 864,55	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		132 177.04	81 864,55	0,00	50 312.49
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	200.00	199,22		0.78
280415	Groupement CL et CL statut part.	0.00	0,00		0.00
28041582	GFP : Bâtiments et installation	200.00	199,22		0.78
28042	Subv équip personnes droit privé	0.00	0,00		0.00
2805	Concessions, brevets, licences	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		200.00	199,22		0.78
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200.00	199,22		0.78
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		132 377.04	82 063,77	0,00	50 313.27
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		2 472,96			

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA 2017
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					140 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					140 000,00									
07130125	BANQUE POPULAIRE				80 000,00	F		4,47	4,47	EUR	T	P	O	A-1
000205063 02	CREDIT MUTUEL	17/06/2017	17/06/2017	30/06/2017	60 000,00	F		0,9	0,9	EUR	T	P	N	A-1
Total général					140 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				111 106,76					9 053,15	2 890,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				111 106,76					9 053,15	2 890,00	0,00	0,00
07130125	N			55 422,06	9,00	F		4,47	4 737,85	2 610,47		0,00
000205063 02	N			55 684,70	9,00	F		0,9	4 315,30	279,53	0,00	0,00
Total général				111 106,76					9 053,15	2 890,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	111 106,76					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital	
						Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)									Index (4)

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		10 500.00	9 053.15
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 500.00	9 053.15
1641	Emprunts en euros	10 500.00	9 053.15
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	9 053,15	0,00	0,00	9 053,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 577.04	III 16 063.77
Ressources propres externes de l'année (a)		14 377.04	15 864.55
10222	Dotations Fonds divers Réserves	10 000.00	11 324.19
10223	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00
10226	Dotations Fonds divers Réserves	4 377.04	3 381.75
275	Autres immos financières	0.00	1 158.61
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		200.00	199.22
280415	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0.00	0.00
28041582	<i>Amortissement des immobilisations</i>	200.00	199.22
28042	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0.00	0.00
2805	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0.00	0.00
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	<i>Virement de la section de fonct.</i>	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 063.77	0.00	2 472.96	0,00	18 536,73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 9 053,15
Ressources propres disponibles	IV 18 536,73
Solde	V = IV - II (3) + 9 483.58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
 (article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
AFM TELETHON	50.00€	
AFSEP	50.00€	
AGARPIF	100.00€	
ANGELOISE	200.00€	
APPAC VSN	50.00€	
ASNT	80.00€	
BANQUE ALIMENTAIRE	50.00€	
BRCL	80.00€	
COLLECTIF RESISTANCE	50.00€	
ENSMA TROPHY	200.00€	
FNACA	50.00€	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	50.00€	
JUDO JU JITSU MASEVAUX	50.00€	
LES AMIS DE L'HOPITAL	50.00€	
MARINE LE BALLON DE L'ESPOIR	50.00€	
PREVENTION ROUTIERE	50.00€	
RANDONNEURS	200.00€	
RAPENE	80.00€	
THEATRE LES PRES JOLIS	600.00€	
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50.00€	
TOTAL GENERAL	2 140,00	

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	1	1	1	0	1
Rédacteur	B	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	1	1	1	0	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CENTRE DE GESTION FOURRIERE GRAND BELFORT PISCINE TERRITOIRE D'ENERGIE			
Autres organismes de regroupement			
SIGARPIF			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COMMUNE D'ANGEOT - 90 - COMMUNE D'ANGEOT	CA 2017
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	341 694,00	0,000	8,300	0,000	28 360,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	228 982,00	0,000	9,710	0,000	22 225,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13 435,00	0,000	30,230	0,000	4 061,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	584 111,00	0,000			54 646,00	0,000

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire, Michel NARDIN,
 A Angeot, le 20/03/2018
 Le Maire, Michel NARDIN,

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
 A Angeot, le 20/03/2018

Date de convocation : 13/03/2018

Les membres du Conseil municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, Michel NARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.20 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES

A - Eléments du bilan

p.21 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.22 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

p.24 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

p.25 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.26 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.28 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.29 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.30 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.31 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

A7.4 - Détails pour certains services

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de credit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.34 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.35 C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.37 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.38 C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.39 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.40 D2 - Arrêté et signatures

Jointes

Sans Objet

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)